XIII

LE DRAME.

La chaude atmosphère des jours précédents avait été subitement rafraîchie par une pluie qui était tombée dans la nuit et un vent d'est assez violent, qui ne s'était pas encore complètement abattu. Le ciel était resté nuageux, mais quelques éclaircies, au milieu desquelles le soleil se montrait de temps à autre, annonçant que, vers le soir, le temps se remettrait au beau.

Dans tous les cas, le cocher du comte de Clairfond avait fermé le landau qui allait conduire la famille à Semur, chez la marquise de Monthil.

Ce jour-là, la marquise donnait un grand dîner en l'honneur du vieux général de Marpoix, qu'elle était venue inviter elle même dès le lendemain de son arrivée à Mondraget.

Le marquis de Monthil, décédé depuis quinze ans, avait été un ami d'enfance du marquis de Marpoix et son compagnon d'armes en Algérie, lors des grandes luttes contre les troupes arabes de l'Emir Abdel-Kader.

Mme de Monthil n'avait pas cessé de voir le général de Marpoix. Il avait été l'ami de son mari, il était le sien. Et c'était par son entremise que le comte de Clairfond avait épousé Mlle de Marpoix. Certes, elle n'avait qu'à se féliciter du rôle qu'elle avait joué en cette circonstance; elle avait la reconnaissance des deux époux qui, sans elle, ne se seraient peut-être jamais connus, et le bonheur dont ils jouissaient était sa plus douce récompense.

Les invitations de la marquise avait été faites surtout en vue d'être agréable au général de Marpoix. Celui-ci savait qu'il se rencontrerait chez Mme de Monthil avec des militaires qu'il connaissait: le fils de la marquise, commandant d'artillerie; le vieux général de Barnon, avec lequel il était allé en Chine et en Italie, où, presque côte à côte, ils avaient chargé les Autrichiens à Magenta; le lieutenant-colonel d'artillerie de Brégis, ami du capitaine de Monthil, et deux autres officiers supérieurs.

Etaient aussi invités le sous-préfet et le procureur de la République. De sorte que si, à ce dîner, à cette fête, l'armée devait être bien représentée, l'administration et la magistrature le seraient également.

Le comte de Clairfond tenait aussi sa place dans ce milieu où, à lui seul, il représentait la science, les arts, industriels, l'industrie et mieux que cela encore, la bienfaisance sous toutes ses formes.

A deux heures, le marquis de Marpoix, sa fille, son gendre et les petites-filles montèrent dans le landau. Ils ne devaient rentrer que vers onze heures et demie ou minuit.

Une autre voiture, à laquelle un cheval était attelé, attendait Georges Nautier pour le conduire à l'usine, où les travaux d'installation marchaient rapidement et où tous les jours, maintenant, sa présence était nécessaire.

Le cheval du tilbury, qui venait de voir partir ceux du landau, s'étonnait de l'attente qu'on lui imposait et piaffait d'impatience. Le groom, qui accompagnait habituellement le jeune ingénieur, avait peine à maintenir l'animal désireux de prendre sa course.

Dans le vestibule, prêt à descendre les marches du perron, Georges tenait la main de sa fiancée. Souriant tous deux, heureux de leurs espérances, ils se regardaient avec une tendresse indicible, les yeux dans les yeux, nous pourrions dire l'âme de l'un dans l'âme de l'autre. Comme c'était bien l'union de deux cœurs jeunes, enthousiastes, qui s'étaient donnés sans réserve dans l'enivrement du premier amour!

—Georges, à quelle heure reviendrez-vous? demanda Marie-Madeleine.

—Je voudrais ne jamais vous quitter, ne jamais m'éloigner de vous, répondit-il, en lui serrant la main; mais, continua-t-il avec un doux sourire, ne suis-je pas toujours avec vous, puisque vous occupez constamment ma pensée. Vous me rendez tout facile, plus rien n'est au-dessus de mon courage; mon travail, c'est votre avenir. J'aurai, aujourd'hui, beaucoup à faire à l'usine où m'attendent les ouvriers; ces braves gens rivalisent de zèle et d'activité pour m'être agréable; il faut voir comme ils sont contents quand je leur dis: "Vous m'avez compris, c'est bien." J'éprouve une grande satisfaction à me sentir aimé de ceux qui travaillent sous mes ordres. Je suis au milieu de mes ouvriers comme le père d'une grande famille.

Je ne sais pas à quelle heure je pourrai revenir, mais, vous le savez, j'aurai hâte de me retrouver auprès de vous. Aujourd'hui encore, vous allez être seule, chère Marie-Madeleine; que ferez vous toute cette après-midi? Vous irez à la ferme pour voir notre amie Cendrillon?

—Oui, si je ne la trouve pas se promenant dans l'avenue du château. J'irai aussi à Mauvert.

—Vous y allez bien souvent?

—Cela vous déplairait-il?

—Non, certes, et Dieu me garde d'avoir jamais la pensée seulement de vous priver d'un plaisir!

—Ces Boyer sont vraiment de bien braves gens, et mes visites les rendent si heureux! C'est pour moi un but de promenade et en même temps une agréable distraction. Entourée de ces enfants qui rient, jouent, piaillent, me grimpent sur les genoux et m'embrassent, plus encore qu'ici, avec Lucien et Pauline, je joue à la petite mère.

—Oui, vous aimez, vous adorez les enfants.

—Je pense à ceux qui m'ont aimée, quand j'étais toute petite, et pour qui, cependant, je n'étais qu'une étrangère

Des larmes lui étaient venues aux yeux.

—Chère Marie-Madeleine! murmura Georges.

—Jules, l'aîné des garçons, reprit la jeune fille, a, vous le savez, du goût pour le dessin; c'est, je crois, une aptitude à cultiver et je ne saurais vous dire la joie que j'éprouve en le voyant profiter des leçons que je lui donne. Dans quelques années il aura déjà un certain talent qu'il pourra utiliser, peut-être auprès de vous, Georges, afin de venir en aide à sa famille.

Je m'intéresse à cet enfant, je l'ai pris en affection, et, cela, certainement, parce que vous l'avez empêché de se noyer en le retirant de l'écluse du moulin.

—Ah! fit Georges, vous savez cela?

—Depuis longtemps.—"Il a bon cœur et il est courageux, m'a dit un jour Cendrillon en me parlant de vous, Georges: je l'ai vu plusieurs fois faire l'aumône à une vieille mendiante, et il a retiré de la rivière deux enfants qui se noyaient." Eh bien, Georges, ce sont ces peu de paroles de Cendrillon qui m'ont fait vous aimer.

—Oh! mais, fit le jeune homme, je lui dois beaucoup à Cendrillon.

—Il me semble, reprit Marie-Madeleine, que le petit Jules Royer est un des liens qui nous unissent; il vous doit la vie, je voudrais qu'il put aussi me devoir quelque chose.

—Eh bien! chère aimée, puisque vous vous faites sa protectrice, je m'occuperai de son avenir comme M. de Clairfond s'est occupé du mien. Mais il faut que je vous quitte, je ne veux pas me faire attendre trop longtemps.

—A ce soir, Georges.

Elle jeta ses bras au cou de son fiancé et ils échangèrent un long baiser.

Le jeune homme monta lestement dans le tilbury, prit les rênes des mains du groom et le cheval ayant franchi les grilles, s'élança dans l'avenue d'un trot rapide.

Marie-Madeleine suivit Georges des yeux aussi longtemps qu'elle put l'apercevoir à travers les arbres, puis, songeuse elle rentra dans le salon. Elle pensait à Mme Melville, qui n'avait pas écrit pour annoncer son arrivée, mais qui était attendue depuis déjà plusieurs jours.

Le marquis de Marpoix lui avait dit:

—Mademoiselle Marie-Madeleine, nous allons avoir à Mondraget deux de mes amis, le père et le fils, qui, paraît-il, vous ont connue dans votre enfance; le père est un vieux brave à qui je dois d'être encore de ce monde et à qui ma fille, naturellement, doit d'être née; c'est vous dire qu'il sera joyeusement fêté ici; le fils est un brave officier du 42e, mon ancien régiment. Morbleu! il va falloir qu'on s'amuse à Mondraget; préparez-vous à nous chanter les plus brillants morceaux de votre répertoire.

Et Marie-Madeleine se demandait, non sans émotion, qui pouvaient être ces deux amis du marquis qui l'avaient connue dans son enfance. Cherchant dans ses plus lointains souvenirs, elle se rappelait vaguement un homme déjà âgé qui venait chez sa nourrice, la prenait sur ses genoux et l'embrassait; elle se souvenait même—ceci l'avait frappée—que cet homme sanglotait en l'embrassant.

Elle se souvenait aussi qu'un jour,—elle était alors chez Mme Melville,—un jeune homme était venu la voir, l'avait, comme l'autre, pris sur ses genoux et beaucoup embrassée.

Etait-ce de ce ces deux hommes dont avait parlé M. de Marpoix? Elle ne les avait jamais revus et Mme Melville ne lui avait jamais parlé d'eux. N'importe, elle y pensait plus qu'elle ne l'aurait voulu. Que lui diraient-ils, ces hommes qui l'avaient connue dans son enfance? Cela la préoccupait. Pour faire diversion à ses pensées, elle se mit au piano et fit de la musique jusqu'à quatre heures.

Alors elle monta dans sa chambre, mit son chapeau et se demanda si elle devait prendre un parapluie; mais ayant regardé le ciel, qui s'éclaircissait, elle se [illegible] Elle sortit du château [illegible]

dait, elle trouva Cendrillon. Celle ci l'embrassa, avec une tendresse plus vive encore que les autres jours.

—Vous allez à Mauvert? dit-elle.

—Oui. J'ai là, vous le savez, un petit ami qui attend le samedi avec impatience et serait désolé de ne pas me voir.

—Je comprends cela, puisque c'est aussi pour moi un bonheur de vous voir. Allez, Marie-Madeleine, ce sont surtout les malheureux qui ont besoin qu'on les aime. Me permettez-vous de vous accompagner un bout de chemin?

—Oui, certainement, venez.

En marchant, elles causèrent. Arrivées au pont du moulin de la Voëvre, Cendrillon s'arrêta et dit à la jeune fille:

—Je vous laisse ici; je vais au moulin; Mme Laudry m'a chargée d'une commission pour la meunière.

Et, souriant tristement, elle ajouta:

—Peut-être nous reverrons-nous ce soir.

Marie-Madeleine traversa le pont et, hâtant le pas, elle se dirigea vers le bois qui, comme toujours, était absolument désert. Le silence de cette solitude n'était troublé que par le chant des oiseaux, qui semblaient s'y donner rendez-vous. C'était un agréable ramage, que la jeune fille avait plus d'une fois écouté, l'oreille charmée, surtout à cette heure du soir où les merles chantaient.

Marie-Madeleine vit, sur le pâtis, sans y faire beaucoup d'attention, une voiture d'aspect misérable et deux chevaux dételés, reniflant sur les herbes à moitié sèches et peu appétissantes qui végètent sur la lisière du bois et déjà dédaignées par d'autres animaux.

Des personnes, passant sur la route qui longe le pâtis, avaient remarqué la voiture, les deux chevaux et un homme sordidement vêtu assis au bord du fossé du bois. Et ces personnes s'étaient dit:

—Encore des camps-volants qui vont établir ici leur cantonnement. Celui-là est de garde, il a une mauvaise figure, cet homme. Déjà, bien sûr, les femmes sont à la rivière en train de couper les joncs et les osiers verts, pendant que leur marmaille mendie dans le village.

La voiture en question, que nous connaissons déjà, était recouverte d'une vieille bâche de toile, tendue sur des cercles de bois, et dans un si lamentable état de vétusté, que le plus pauvre cultivateur du pays n'aurait pas pris la peine de la ramasser, s'il l'eût trouvée sur un chemin. Ainsi habillé, le véhicule ressemblait assez à une de ces cabanes roulantes où s'entassent pêle-mêle, petits et grands, toute une famille de ces bohémiens nomades qu'on rencontre fréquemment dans nos départements de l'Est.

On avait aussi jeté sur les chevaux de vieilles couvertures rapiécées, effilochées de vieilles guenilles, qui les enveloppaient presque complètement.

Tout cela pour ne pas trop attirer l'attention et exciter la curiosité.

En causant, Marie-Madeleine et Cendrillon n'avaient pas marché bien vite. Elles ne s'apercevaient jamais, lorsqu'elles étaient ensemble, avec quelle rapidité le temps s'écoulait.

Il était près de six heures lorsque la jeune fille arriva chez les Boyer. On ne l'attendait plus. Cependant Jules s'était mis à son dessin, et pour qu'il ne soit pas dérangé et troublé dans son travail, Clémence avait envoyé les autres enfants jouer dans le clos, derrière la maison.

—Je pensais que vous ne viendriez pas ce soir, dit la jeune femme à l'institutrice.

—J'ai été retardée, mais Jules ne perdra pas sa leçon pour cela

—Oh! il aime le travail, vous voyez, il s'y est mis tout de suite en revenant de l'école.

Marie-Madeleine tendit la main à Clémence, embrassa son petit ami, prit le crayon, fit quelques retouches sur les hachures et la leçon commença.

—Et cette dame de Dijon, demanda la jeune fille, l'avez-vous revue?

—Oui; depuis samedi elle est venue plusieurs fois. Je suis étonnée que nous n'ayons pas sa visite ce soir, car elle désire beaucoup vous revoir. Quelle charmante demoiselle, me disait-elle hier, elle m'a charmée.

Peut-être n'est-elle plus à Mauvert?

—Oh! elle ne serait pas partie sans être venue embrasser les enfants.

—Certainement, et sans leur laisser à chacun un souvenir de moi, répondit Armande, paraissant sur le seuil de la porte.

Marie-Madeleine s'était levée.

—De grâce, dit vivement la soi-disant dijonnaise, ne vous dérangez pas; donnez votre leçon, mademoiselle, dont je vais être une fois encore heureuse de profiter.

Elle s'assit à côté de la jeune fille et, au bout d'un instant, une causerie s'engagea entre elles, interrompue de temps à autre par quelques paroles de l'institutrice adressées à l'élève.

Avec son bagout d'ouvrière parisienne intelligente, qu'elle avait toujours conservé, Armande parlait des Etats-Unis d'Amérique où elle était allée avec son mari, disait-elle, dans les premières années de son mariage. Connaissant à fond son sujet, elle intéressait Marie-Madeleine. Elle cherchait à attarder la jeune fille, à la retenir le plus longtemps possible. Elle y réussit.

Sept heures sonnaient à l'horloge de la paroisse.

—Déjà sept heures, dit Marie-Madeleine, en se dressant debout; je ne suis jamais restée si tard; je ne rentrerai pas avant huit heures au château.

—J'espère bien que tu n'y rentreras pas, pensa Armande, en se levant à son tour.

La jeune fille avait mis un baiser sur le front du petit garçon.

—Je vous quitte, dit-elle, tendant la main à la coquine.

—Si vous voulez bien me le permettre, mademoiselle, fit Armande de sa voix hypocrite, je vous accompagnerai jusqu'au bois; j'aurai ainsi le plaisir de rester encore quelques instants avec vous; et puis, j'ai besoin de marcher un peu ce soir.

—Mon Dieu, si cela peut vous faire plaisir, je ne demande pas mieux, dit Marie-Madeleine, sans défiance.

Et, d'ailleurs, comment aurait-elle pu se défier de cette femme pieuse et charitable que les bonnes gens de Mauvert portaient aux nues? Elle était si loin de soupçonner qu'elle allait tomber dans un piège!

Elles se mirent en route. Marie-Madeleine écoutait distraitement, maintenant, ce que la femme lui racontait. A l'entrée du bois, elle dit à son obligeante compagne:

—Ne venez pas plus loin, vous avez été bien bonne, je vous remercie.

—Laissez-moi vous accompagner jusqu'à la sortie du bois, répondit Armande; je suis vraiment heureuse de me trouver avec vous.

La jeune fille ne crut pas devoir insister.

La compagne de Melville avait jeté un regard sur la voiture qui avait été rapprochée de l'entrée du bois; les chevaux étaient attelés, mais non encore débarrassés des couvertures. Ménos se tenait debout, à la tête de ses bêtes, prêt à grimper sur son siège et même au besoin à prêter main-forte. Mais la chose devait bien se passer. En effet, tout favorisait les misérables, car, de ce côté du bois, on ne voyait personne ni sur les pâtis, ni sur la route, ni plus loin, dans les champs.

A peine Marie-Madeleine et Armande avaient-elles fait quelques pas dans le bois qu'un homme vêtu d'une blouse de paysan, serrée à la taille par une courroie, et coiffé d'une casquette, se détacha du tronc d'un arbre contre lequel il s'était appuyé. Toutefois, il se tint contre le bord de l'étroit sentier, comme pour laisser le passage libre aux deux femmes.

Marie-Madeleine effrayée, s'arrêta brusquement, puis fit deux pas en arrière.

—Mais qu'avez vous donc, mademoiselle? lui demanda Armande.

—Cet homme!

—Un ouvrier qui revient de son travail.

—Oh! comme il me regarde!

Les yeux de l'homme, fixés sur la jeune fille, brillaient comme ceux du tigre qui va bondir sur sa proie.

Marie-Madeleine tremblait de tous ses membres.

—Il me fait peur, cet homme, balbutia-t-elle d'une voix étranglée. Oh! oui, j'ai peur, j'ai peur!

Et, toute palpitante de terreur, elle se pressa contre Armande, comme pour lui demander de la protéger.

Alor la complice de de Melville saisit la jeune fille à bras-le-corps, de façon à l'empêcher de faire usage de ses bras, et la serra à lui couper la respiration.

A l'éclat du regard de cette femme, au brusque changement de sa physionomie, Marie-Madeleine devina une partie de la vérité. Cette misérable, à qui elle demandait protection, était une ennemie. Elle était tombée dans un guet-apens; mais que lui voulait on?

Ces réflexions ne firent que traverser son cerveau.

Elle se débattit autant qu'elle pouvait, et voulut crier; mais le souffle lui manquait, elle suffoquait, aucun son ne sortit de sa gorge. Son père, le bandit, s'était jeté sur elle, profitant de l'instant où elle ouvrait la bouche pour pousser un cri désespéré, il l'avait bâillonnée avec un mouchoir qu'il noua solidement derrière la tête, après avoir lancé dans le taillis, avec une sorte de rage, le chapeau de la pauvre enfant, qui le gênait.

Tout cela s'était fait en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire.

Marie-Madeleine, tout de suite paralysée par le saisissement et l'épouvante, n'avait eu ni le temps de se reconnaître ni de se défendre contre une attaque si brusque, si inattendue; elle ne se rendait plus compte de rien. Il y eut un râle dans sa gorge pendant que des spasmes violents soulevaient sa poitrine; puis ses yeux hagards se fermèrent, son corps devint rigide et sa tête tomba en arrière. Elle avait perdu connaissance.

—Elle vient de s'évanouir, dit tout bas Armande.

—Tant mieux, elle sera plus facile à emporter, répondit de Melville; soutiens-la, je vais la prendre.

Comme il se disposait à saisir la jeune fille, Tortillard bondit hors du taillis et se dressa entre lui et Marie-Madeleine. De Melville se rejeta en arrière, laissant échapper un "oh!" de terreur. Oui, à son tour, il avait peur.

Avant qu'il ait eu le temps de voir si c'était à une bête ou à un homme qu'il avait à faire, Tortillard leva son bras aux muscles d'acier et la lame du couteau à virole se plongea dans la poitrine de de Melville.

Le maudit poussa un cri rauque, horrible, agita les bras, chancela, puis tomba sur le dos au milieu du sentier.

—Ah! ah! ah! fit l'homme-lézard, brandissant son arme et prêt à frapper un nouvel ennemi.

Mais il alla s'agenouiller près de Marie-Madeleine qu'Armande avait jetée sur le sol, avec un mouvement de fureur, pour se porter au secours de son ami.

XIV

C'EST ELLE! C'EST LUI!

Le premier soin de Tortillard fut de délivrer Marie-Madeleine du bâillon qui l'empêchait de respirer et pouvait déterminer l'asphyxie. Il ne se donna pas la peine de dénouer le mouchoir; la lame du couteau fit la besogne plus vite que ses doigts.

La poitrine de la jeune fille parut se dégonfler, elle soupira et fit quelques mouvements qui indiquaient qu'elle ne tarderait pas à reprendre ses sens.

Son défenseur, toujours à genoux, le couteau à la main, veillait sur elle, tout en ayant l'œil sur l'homme, qui ne donnait plus signe de vie, et la femme penchée sur lui, soulevant sa tête, lui palpant la poitrine.

L'apparition de Tortillard avait été si brusque et le coup de couteau si rapidement porté, que la complice de de Melville n'avait pu se rendre exactement compte de ce qui se passait, et elle avait vu tomber son compagnon sans en comprendre la cause. Et maintenant dans son trouble et son affolement, elle ne voyait pas qu'elle avait les mains rouges du sang qui s'échappait à flots de la poitrine de de Melville.

Elle ne se rappelait plus pourquoi elle se trouvait là, avec lui, la pensée lui échappait, elle oubliait Marie-Madeleine, gisant elle aussi, à quelques pas.

—Gaston, disait-elle, parle-moi, réponds-moi; est-ce que tu dors? Mais je ne veux pas, moi! Allons, réveille-toi, réveille-toi donc!

Et elle secouait violemment le corps inerte.

Sa tête n'y était plus, la raison s'égarait. C'était le commencement de la folie. Soudain elle s'écria:

—Mort, mort! oh! oh! il est mort!

D'un bond elle se dressa debout, les yeux hagards, injectés de sang, la bouche grimaçante, la face horriblement convulsée. Son regard tomba sur Marie-Madeleine et prit une expression de haine féroce.

—Ah! cette fille, prononça-t-elle d'une voix sourde, il faut que je l'étrangle!

Elle fit entendre une sorte de hurlement et les mains ouvertes, les doigts crispés, les prunelles enflammées, elle fit un mouvement pour se précipiter sur la jeune fille. Elle recula devant la lame du couteau et plus encore sous le regard flamboyant de Tortillard, faisant éclater entre ses dents ce rire sardonique, étrange, qui l'avait si vivement impressionnée à la porte de l'église.

A cet instant, elle revint au sentiment de la réalité. Elle eut une dernière lueur de raison et s'expliqua ce qui venait de se passer: Tortillard, cet être difforme, cet espèce de monstre humain était accouru au secours de l'institutrice et avait poignardé de Melville.

Elle n'avait plus qu'à songer à sa propre sûreté; pour cela, il fallait fuir sans perdre une minute, car, d'un moment à l'autre, des gens du pays pouvaient arriver sur le lieu du drame.

Elle pensa à la voiture, aux chevaux attelés. Là était le salut. Elle jeta un regard sur le corps de son ami, frissonna des pieds à la tête, poussa un cri de bête fauve et s'élança vers le pâtis poursuivie par le rire de Tortillard, un rire de démon.

Vainement elle chercha des yeux l'attelage et le cocher. Ils avaient disparu.

Ménos s'était avancé de quelques pas dans le bois, prêt à se mettre à la disposition de son maître, dans le cas où celui-ci aurait besoin de lui. Il avait vu de Melville, frappé par Tortillard, tomber à la renverse, en poussant un cri. Aussitôt la peur le saisit, et au lieu de se porter au secours des deux complices, il s'enfuit, affolé. Il jeta de côté les couvertures, qui pouvaient entraver la marche des chevaux, et monta sur son siège en se disant:

—Le coup est manqué, et comme je ne tiens pas à me faire pincer, je file.

Il sortit du pâtis au pas, à cause d'un talus à franchir; mais une fois sur la route, il frappa de son fouet, à grands coups, les deux bêtes qui s'élancèrent dans un galop furieux.

Quand Armande arriva sur la friche, Ménos était déjà loin. Elle eut un cri de rage et resta immobile, comme pétrifiée. Elle était haletante, le sang bourdonnait dans ses oreilles, battait violemment ses tempes, et elle sentait dans sa tête comme des coups de marteau.

Elle vit ses mains tachées de sang; elle les plaça sous ses yeux, bien en vue, allongeant les bras, et, les prunelles dilatées, elle se mit à reculer frémissante d'horreur.

—Du sang, du sang, c'est du sang! prononça-t-elle d'une voix éraillée.

Et ne pouvant détacher ses yeux de ses mains, elle reculait toujours. De grosses gouttes de sueur coulaient sur son visage. Des sons rauques étranglés sortaient de sa gorge.

Soudain se dressa devant elle une femme effarée, ayant, elle aussi, le visage ruisselant de sueur. C'était Cendrillon.

Tout de suite elle reconnut la fausse Mme Berneret, malgré les années écoulées et ses traits affreusement contractés. Mais ne se trompait-elle pas? Etait-ce bien Armande, l'ancienne première de la maison Melville qui était devant elle?

Elle vit les mains rouges de sang, poussa un cri et, d'un mouvement rapide, elle arracha le chapeau d'Armande qu'elle jeta à ses pieds,

—Ah! je ne me trompe pas! s'écria-t-elle, tu es Armande! Misérable, misérable! Pourquoi me regardes-tu ainsi? Est-ce que tu ne me reconnais pas! Eh bien! je vais t'aider à te souvenir; je suis Gabrielle, Gabrielle Anglade!

—La fée de l'atelier! murmura Armande, dont les yeux démesurément ouverts étaient fixés sur ceux de Gabrielle.

Au même instant, tout son corps fut secoué par un tremblement convulsif, ses bras se raidirent, son visage prit une expression effrayante et un rire sec, nerveux, strident éclata sur ses lèvres. Elle était folle.

—Ah! ah! ah! tout est rouge! fit-elle.

Elle se remit à rire aux éclats et s'élança dans la direction du village, les cheveux au vent.

—L'infâme! murmura Gabrielle.

Et elle s'enfonça sous bois.

—Voilà, lui dit simplement Tortillard, montrant l'homme étendu sur le sol et baignant dans son sang.

Gabrielle ne jeta qu'un rapide regard sur de Melville qui, juste à ce moment, ramenait ses mains sur sa poitrine et rouvrait les yeux. Elle s'accroupit près de Marie-Madeleine en sanglotant.

—Ce n'est rien, vous voyez bien que ce n'est rien, lui dit Tortillard, elle avait perdu connaissance, mais voilà qu'elle revient à elle.

La jeune fille, en effet, commençait à se ranimer.

Gabrielle se releva, et de toute la force de ses poumons, courant vers le pâtis, elle se mit à crier:

—Au secours! au secours!

. . . .

Sur le chemin vicinal qui conduit de Mauvert à Terrana et passe devant l'avenue du château de Mondraget et la ferme de Vertpré, une voiture de louage allait au pas, à cause d'une assez forte montée qui se trouve à trois cents mètres environ du bois. Cette voiture était occupée par une dame. Une seconde voiture, loin encore de la première, n'allait cependant pas tarder à la rejoindre, grâce à un excellent cheval qui filait comme une flèche.

Le cocher de la première voiture s'étant retourné et ayant reconnu celle qui venait derrière lui, dit à la voyageuse:

—Madame, voici quelqu'un du château.

—Serait-ce M. le comte de Clairfond?

—Non, madame, je reconnais maintenant la personne; c'est M. Georges Nautier.

—Ah! fit la dame, une charmante rencontre pour moi.

Le jeune ingénieur avait pu quitter l'usine une heure plus tôt qu'il ne l'espérait, et il se hâtait de rentrer au château afin de se retrouver auprès de sa chère Marie-Madeleine, qui, pensait-il, était revenue de Mauvert; car il était alors sept heures et demie, et il savait que la jeune fille ne restait jamais chez les Royer plus tard que six heures et demie.

Il allait dépasser la voiture de la dame, lorsque le cocher lui cria:

—Hé! monsieur Nautier, ne vous sauvez pas si vite; on a quelque chose à vous dire.

Le jeune homme obligea son cheval à marcher au pas et salua la voyageuse, qui lui souriait.

—Qu'avez-vous donc à me dire? demanda-t-il au cocher.

—Que cette dame est de Paris et que je la conduis au château.

—Madame Melville! s'écria Georges.

—Oui, monsieur, je suis Mme Melville; excusez-moi de vous arrêter ainsi sur la route; je ne pouvais pourtant pas vous laisser passer si près de moi sans me faire connaître.

Georges avait mis le pied à terre et serrait avec effusion la main de Mme Melville.

—Ah! dit-il, Marie-Madeleine va-t-elle être heureuse ce soir!

A ce moment, les cris: au secours, au secours! arrivèrent sur le chemin.

—Qu'est-ce que cela? demanda Mme Melville.

—Mais je ne sais pas, répondit Georges devenant très pâle.

Les appels continuaient plus retentissants, plus distincts et semblaient plus rapprochés.

—Ces cris viennent du bois, dit le cocher.

—Oui, du bois, en face de nous, appuya le jeune valet de pied.

—Mon Dieu, mais je reconnais la voix de Cendrillon! exclama Georges.

—Qui est-ce, Cendrillon? interrogea Mme Melville.

—Une pauvre femme qui aime Marie-Madeleine comme si elle était sa fille.

Le jeune homme était en proie à une agitation fébrile; un affreux pressentiment lui serrait le cœur.

—Ah! reprit-il, il faut que je sache ce qui se passe; madame, vous me permettez....

—Oui, monsieur Nautier, allez, vite; je suis moi-même très effrayée.

—Je vais avec vous, monsieur Georges, dit le cocher, sautant à bas de son siège.

—Eh bien, oui, oui, venez.

Et s'adressant au valet de pied, Georges ajouta:

—Joseph, restez avec Mme Melville.

Eperdu, il s'élança à travers champs, suivi de près par le cocher.

Les cris de Cendrillon s'étaient fait entendre très loin. Plusieurs hommes de Mauvert se dirigeaient vers le bois, en courant. D'autres, déjà, les avaient précédés.

Quand Georges arriva à l'endroit où avait eu lieu la tentative d'enlèvement, Marie-Madeleine avait repris connaissance. Il la vit dans les bras de Cendrillon, pâle comme une morte et encore toute tremblante d'épouvante.

Deux hommes relevaient le blessé, qui respirait encore. Mais ses forces étaient épuisées par le sang qu'il avait perdu. Avec ses yeux vitreux grands ouverts, sa figure livide, convulsée, il était horrible à voir. Il avait la respiration sifflante, il râlait.

L'homme-lézard s'était jeté dans le taillis et avait disparu.

—Marie-Madeleine! s'écria Georges.

La jeune fille poussa un cri de joie, s'échappa des bras de Cendrillon et se précipita dans ceux de son fiancé, qu'elle étreignit de toutes ses forces.

—Ah! Georges, prononça-t-elle d'une voix haletante, c'est horrible, horrible! Ne me laisse pas ici plus longtemps, emmène moi!

Le jeune homme interrogeait Cendrillon du regard. Elle répondit:

—Des misérables, des bandits voulaient enlever Marie-Madeleine; mais Tortillard veillait sur elle, il l'a défendue, il l'a sauvée! Regardez, il a frappé cet homme d'un coup de couteau.

Elle-même jeta les yeux sur le blessé, que trois hommes aux bras solides emportaient.

—Ah! s'écria-t-elle, en bondissant en arrière, cet homme, c'est, c'est....

Elle n'acheva pas, la parole expira sur ses lèvres. Mais presque aussitôt, maîtresse de son émotion et retrouvant son sang-froid:

—Monsieur Georges, dit-elle, emmenez Mlle Marie-Madeleine.

—Et vous, Cendrillon?

—Moi, je reste.

Quelques minutes après, Marie-Madeleine était dans les bras de Mme Melville et l'on se hâtait d'arriver au château.

Cendrillon était restée seule sur le lieu du drame. Elle vit à ses pieds le mouchoir qui avait servi à bâillonner la jeune fille! elle le ramassa et le mit dans sa poche. Après être restée un instant pensive, ayant l'air de se consulter, elle marcha vers le village.

Dans l'homme que Tortillard avait frappé de son couteau, Gabrielle avait reconnu Gaston de Melville, comme un instant auparavant elle avait reconnu Armande. Mais était ce bien lui? Elle doutait. Si elle eût su que l'ancienne première était la compagne de de Melville elle n'aurait plus eu que l'ombre d'un doute et aurait facilement compris qu'ils s'étaient associés pour commettre le crime de rapt. Mais elle ne savait pas. Et maintenant, elle tenait à s'assurer que le blessé était bien le misérable qui l'avait souillée, déshonorée.

Il y avait grand émoi dans la commune. C'étaient des clameurs comme si le village tout entier eût été la proie des flammes. C'est que de mémoire d'homme jamais pareille chose ne s'était passée sur le territoire de Mauvert, dont les habitants étaient si paisibles.

On avait vu dans la grande rue Mme Berneret, la charitable veuve, courant, échevelée, donnant tous les signes de l'aliénation mentale. On avait même remarqué qu'elle avait les mains et les vêtements souillés de sang, maculés de boue rougeâtre. Elle avait rencontré le vieux curé, s'était arrêtée devant lui, riant aux éclats, puis avait repris sa course folle. Et quand, ne doutant plus qu'elle n'eût perdu la raison, on avait songé à l'arrêter, comme pouvant être dangereuse, elle avait disparu. On la chercha inutilement dans l'auberge et les jardins; où était-elle allée? où avait-elle pu se cacher?

Sur l'ordre du maire, le blessé avait été transporté dans une salle de la mairie et couché sur un matelas qu'on avait vite jeté sur un lit de sangle. Le médecin était accouru et pansait le blessé. Interrogé par le maire, le docteur répondit:

—La blessure est mortelle et je ne crois pas qu'il puisse passer la nuit.

Chacun racontait à sa manière le drame du bois; de sorte que le maire, qui voulait être renseigné, ne comprenait absolument rien à ce que disaient les uns et les autres. Heureusement, Cendrillon arriva, et ce fut elle qui expliqua très nettement ce qui s'était passé. Et à l'appui de ses paroles, elle déposa devant le maire, sur la table du conseil municipal, le mouchoir coupé par le couteau de Tortillard.

Le maire put alors rédiger sur les faits un rapport sommaire, qu'il allait parvenir sans retard au procureur de la République.

Peu de personnes étaient admises dans la salle où se trouvait le blessé; le garde champêtre, qui en gardait la porte, avait une consigne sévère. Cependant, sur sa demande, adressée au maire, Cendrillon put entrer.

Le médecin venait de se retirer. C'était le curé qui était maintenant auprès du blessé. Il n'y avait que trois autres personnes dans la salle. Cendrillon s'approcha du moribond pour le bien regarder.

Le prêtre, penché sur le misérable, l'exhortait à la patience, lui parlait de Dieu dont la bonté est infinie, et lui disait doucement de se recueillir et de se recommander au Dieu de miséricorde, qui aime toutes ses créatures et pardonne aux plus grands pécheurs.

Le regard du blessé exprimait à ce moment tous les sentiments haineux et mauvais de son âme. Retrouvant subitement l'usage de la parole, il dit avec colère:

—Homme noir, que me veux-tu? Laisse-moi, tu me fatigues.

—Mon frère, répondit le prêtre avec une douceur angélique, pourquoi ces paroles de colère quand je vous apporte les secours de notre sainte religion et que je vous parle de Dieu? Pensez, mon cher frère, à la damnation éternelle de laquelle vous pouvez encore vous sauver!

Les yeux du blessé se remplirent de lueurs sombres.

—Il n'y a pas de Dieu, ni de damnation! répliqua-t-il d'une voix creuse; encore une fois, laisse-moi, tu me fatigues!

A continuer.

Une amusante aventure de canotage, dont Alphonse Karr et son ami Léon Gatayes furent jadis les héros.

Partis du pont Notre-Dame pour Saint-Ouen, les deux canotiers luttaient contre un épouvantable vent debout, lorsque, sentant enfin, après tant d'efforts, "l'impérieux besoin d'une nourriture quelconque, pourvu qu'elle fût abondante", ils accostèrent vis-à-vis des marchands de vins traiteurs du bas Passy. Pendant que Gatayes se lance à la découverte, le poète escalade le parapet du quai, nu-pieds, nu tête et arborant une ample chemise de laine rouge, vêtement tapageur alors inconnu à Paris.

A ce moment, débouche, de la barrière, la voiture du roi Louis-Philippe, précédée de deux gendarmes. Ceux-ci, à la vue de notre débraillé canotier, fondent droit sur lui, et s'arrêtent brusquement, interdits de se trouver devant un homme inoffensif et sans armes, alors qu'à l'aspect, ils croyaient avoir affaire à quelque précurseur de Fieschi. Jamais Pandore n'avoue s'être trompé; aussi, pour expliquer cette insolite charge à fond de train, l'un des gendarmes ne trouve-t-il rien de mieux que de s'écrier, l'œil terrible et la voix menaçante;

—Qu'est-ce que? Pourquoi donc? Oui, pourquoi, n'avez vous pas de chapeau?

Sans s'émouvoir, avec une gravité antique:

—Pourquoi? répond Karr. Ça vous est bien facile à dire, gendarme; vous, le gouvernement vous les donne; moi, il faut que je les achète!

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. Dudley Coleman Machinery Co. Limited, vs. Wm. N. Villavaso.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,217—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la porte principale de l'entrée de la maison de Cour, dans laquelle est tenue la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 18 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt de Wm. N. Villavaso, le défendeur, dans une raison sociale pour les travaux de fer en feuille, conformément à un acte sous la signature privée de Charles Louque.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

7 août—7 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du premier district.

William P. Murray vs Richard R. Reames.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39,454.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 6 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Cypress, Willow et Claiborne désigné par la lettre D sur une esquisse ou certificat d'arpentage fait par P. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 26 avril 1882 et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 29 avril 1882 et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Willow sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et se trouvant à une distance de quatre-vingt-sept pieds un pouce de la rue Cypress.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

4 août—4 11 18 25—1 8 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion rare pour acheter une belle résidence rue du Canal.

Vente d'une grande Résidence.—Propriété de valeur formant le coin sud-est des rues Canal et Derbigny.

A. L. Johnson versus Suc. de Augustus Bernau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,656—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 6 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Jackson alors Gasquet et actuellement Avenue Cleveland, les rues Derbigny et Claiborne, désignés par les numéros Dix huit et Dix-sept de l'ilet No Vingt sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté le premier jour de mai 1840 et déposé au bureau de D. L. McCay, ex-notaire en cette ville; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun en mesure américaine vingt-cinq pieds de face à la rue du Canal, sur cent six pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles; le lot No Dix-huit formant l'encoignure des rues Canal et Derbigny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 août—3 10 17 24 31—sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le sixième district.

Mme Mary F. Tobin, veuve, vs James H. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 39,154.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 30 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, (anciennement faubourg St-Joseph, paroisse Jefferson, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 8 septembre 1864, dont une copie est annexée à un acte passé pardevant Hugh Madden, ex notaire, le 22 janvier 1866), d'après lequel dit plan, le dit lot est désigné par le No 4 de l'ilet borné par les rues Peniston, Jersey, Laurel et Amélia, et mesure vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent dix pieds, vingt neuf pieds trois pouces et deux lignes de large dans le fond, toute mesure américaine.

Acquis par le défendeur par achat de D. B. H. Chaffe, d'après un acte pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 28 avril 1891 (Titre enregistré au bureau des Aliénations, Livre 135, folio 584.)

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

28 juil—28—août 4 11 18 25 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Quatrième district, formant l'encoignure des rues Camp et Septième.

Dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Huitième et Magasine.

H. Charles Fourton vs P. A. Schneider.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,470.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou quoique ce soit, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 154, borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Magazine; les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22, sur un plan déposé au bureau de John F. Coffey, ex-notaire en cette ville, comme plan No 1 et mesure comme suit: le lot No 22 forme l'encoignure des rues Septième et Camp. Le lot No 21 mesure vingt-cinq pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent-neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles, et vingt-cinq pieds cinq pouces et une ligne de large dans le fond.

Le lot No 22 mesure vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Septième de cent neuf pieds neuf pouces, la même profondeur sur la ligne de côté du lot 21 et vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de large dans le fond, le tout s'accordant au dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

14 juil—14 21 28—août 4 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée connue comme le No 16 de la rue Derbigny, entre les rues Canal et Gasquet.

Joseph Brandner vs Augustus Bernau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,601—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 16, rue Derbigny, et tout ce qui y appartient; tous droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 25, borné par les rues Derbigny, Canal, Gasquet et Roman, désigné par le No 2 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 1er mai 1840, et déposé pour qu'on s'y réfère, en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville; et désigné par le même numéro sur un plan ou devis de Louis H. Pilié, assistant voyer de la ville, le 11 octobre 1881, annexé à et faisant partie d'un acte passé pardevant ledit notaire le 6 juillet 1892; ledit terrain mesure, d'après le plan sus-mentionné, vingt-cinq pieds de façade rue Derbigny, sur cent quarante-huit pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux,

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

27 juil—27—août 3 10 17 24 30.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: La Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Habernicht et Henry Bents soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, élus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893; et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. Mesonier et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que les dits commissaires et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres leur soient décernées.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.

N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, de l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.

ONOFRÉ TRIAY,
Député-Greffier.

9 juil—9 21—août 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DES—

Cottages doubles bien situés dans le Troisième District.

Succession de Eva Nuss, veuve en premières noces de Adam Lautenschlaeger, et épouse décédée de A. Delmare.

No 36,315—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 9 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, rendu le 31 mai 1893, et signé le 7 juin 1893, et d'un ordre en date du 30 juin 1893, homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 19 juin 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le joli cottage double Nos 88 et 90 rue St-Antoine, dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Antoine, Annette, Morales et Urquhart, ayant 3 chambres, cabinet et citerne, etc., de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan fait par P. J. Crocker, Jr., en date du 8 juin 1855; ledit terrain mesure, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue St-Antoine, sur 85 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur; ledit terrain forme le coin des rues St-Antoine et Urquart. Ledit terrain fait partie du terrain désigné par le No 362 sur un plan original du Faubourg Marigny.

2° Le joli cottage double en bois, nouvellement bâti, Nos 84 et 86 rue St-Antoine, situé dans le même district et carré et contigu à la propriété précédemment décrite, ayant 4 chambres, auvent, allée, citerne, etc, de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 2 sur le plan susmentionné, le dit terrain mesure (au pied américain) 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue St-Antoine sur 85 pieds 3 pouces et une ligne de profondeur. Le dit terrain fait partie du terrain désigné par le No 362 sur le plan primitif du dit faubourg

Ces cottages sont situés dans un quartier populeux, en demande par de bons locataires, et constituent un placement d'argent productif.

3° Le cottage double en bois Nos 99 et 101 rue Congrès, dans le Troisième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Congrès, Indépendance, Remparts et Bourgogne, ayant 4 chambres, cabinets, galerie, auvent, citerne, etc. Le terrain est situé dans le susdit carré désigné par le No 9, sur un plan de Jos. Pilié, en date du 31 mars 1885, et déposé en l'étude de F. de Armas, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain forme le coin des rues Congrès et Remparts, et mesure, au pied américain, 45 pieds 8 pouces de façade rue Congrès, sur une profondeur et une façade rue des Remparts de 98 pieds 9 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Sur le parcours d'un chemin de fer, à proximité d'églises, d'écoles et d'autres institutions qui rendent la maison désirable comme placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets; et les taxes dues, et exigibles en 1893, assumées par l'acquéreur, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'adjudication requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. V. Guillotte, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 juillet—9 15 22 29—août 5 et 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAINS DANS LE TROISIÈME DISTRICT

Faisant face au fleuve.

The Lambou & Noel Lumber & Manufactoring Company Limited et als vs. Home Brewing Company.

No 39,571—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans,

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 30 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 23 juillet 1893, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de ladite Cour, Division D, siégeant en place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, maintenant absent en congé, rendu dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion ou morceau de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Chartres, Jeannet et Pauline, désigné par le No 2, sur un plan fait par Charles A. de Armas, député voyer général, annexé pour référence à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire le 10 mai 1859. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Peters et Jeannet et les dites rues Jeannet et Chartres, et mesure au pied américain 54 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Peters, 58 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 185 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne de division du lot No 1 et 182 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur la rue Jeannet, étant composé de plusieurs lots, Nos 7 et 8 et une moitié des lots 9 et 10, sur un plan de L. H. Pilié voyer de la ville, le 5 mars 1859, déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, notaire

2° Trois certains lots de terre, situés dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés comme lots Nos 4, 5 et 6 de l'ilet No 2, sur le plan ci-dessus, de L. H. Pilié, conformément au dit plan, les dits lots mesurent au pied américain, chacun 29 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade à la rue Peters, sur les profondeurs suivantes, à savoir le lot No 4, 124 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne qui le divise du dit No No 3 et sur l'autre côté du dit lot No 4 près la rue Pauline; le lot No 5 123 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 4, et le lot No 6, 120 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 121 pieds 2 pouces 4 lignes sur l'autre ligne près de la rue Jeannet. Ces lots sont sur l'ilet pavé avec des pierres carrées, à une petite distance au bas du dépôt du North Eastern RR. et près des chemins de fer urbains et c'est un bon emplacement pour une manufacture.

Conditions—Comptant, et le paiement des taxes dues et exigibles en 1893 par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente

Actes de vente pardevant Franz Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 juil—27—août 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Animaux, wagons, machines, etc.

La Lambou & Noël Lumber & Manufacturing Co., Limited, et als vs Home Brewing Co.

No 39,571—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—LUNDI, 7 août 1893, à 11 h A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté et signé le 26 juillet 1893, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la susdite Cour Division D, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., en congé actuellement, sur les lieux, coin des rues Peters et Jeannet.

Deux chevaux, deux mulets, une charrette à bière, des machines, du fer, etc., et tout ce qui peut se trouver sur les lieux, endommagé par le récent incendie.

Conditions—Comptant sur les lieux.

27 juil—27 28—6 7 août

PAR FOURTON & FISCHER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement d'argent avantageux.

Propriété de résidence de choix

—DANS UNE—

CHARMANTE LOCALITE.

L'élégante, confortable et massive maison de résidence double en bois, à deux étages, Nos 292 et 292 1/2 rue Ste-Marie, entre Colisée et Prytanée.

Succession de Mme Caroline Pratts, veuve de P. Del Nodal.

No 38,943—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A,

PAR FOURTON & FISCHER—H. C. Fourton, encanteur—Bureau No 19 rue Carondelet—MERCREDI, 23 août 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 23 juin 1893, pour le compte de la succession de Mme Caroline Pratts, veuve de P. Del Nodal, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet No 205 borné par les rues Ste-Marie, St-André, Prytanée et Colisée, désigné comme le terrain No 7 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Ste-Marie, sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 6 lignes de l'autre côté, celui le plus rapproché de la rue Colisée; et de 116 pieds 7 pouces et 3 lignes de l'autre côté, celui qui le sépare du terrain No 2. Les améliorations qui s'y trouvent portant les Nos 292 et 292 1/2 rue Ste-Marie, comprennent l'élégante et agréable maison de résidence double en bois, à deux étages, soigneusement bâtie, d'un séduisant extérieur, confortablement distribuée, ayant tous les agréments modernes, splendides salons, chambres à coucher vastes et bien aérées, belles salles à manger, chambres à domestiques, auvent à l'arrière, etc. situation exceptionnellement désirable, admirablement améliorée; convenable à tout, rue couverte de gravier, quartier de choix, près des chemins de fer des rues Prytanée et St Charles. Comme placement d'argent, cette propriété présente des avantages inusuels, dans un quartier comparativement nouveau; elle est invariablement louée et aux meilleurs locataires qui soient.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque du vendeur, lien sur la propriété vendue, portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à paiement final, ensemble avec l'assurance et les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1893 en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Charles T. Soniat, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication, pour assurer la vente.

19 juillet—19 26—août 2 9 16 23

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.Lse. 8 nov-

VENTES A L'ENCAN.

PAR FITZPATRICK & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne occasion pour un placement rémunératif.

Un Grand Cottage Double,

Rue Lapeyrouse, près Galvez.

Succession de Mme Caroline Schoeneck, née Bauer.

No 26,433 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR FITZPATRICK & SMITH; W. H. Fitzpatrick, encanteur, Bureau No 24 rue Carondelet—Le Mercredi 30 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite Cour, Division E, absent en ce moment sur un congé, daté du 21 juillet 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Caroline Schoeneck, née Bauer, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Laharpe, Galvez et Johnson, désigné par la lettre B, sur un plan déposé comme plan 7, Livre No Un, au bureau de James Fahey, et le dit lot mesure 43 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Lapeyrouse, sur 157 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent le **grand et confortable cottage-résidence double** à deux corps de logis, désignés par les numéros municipaux 67 et 67 1/2 rue Lapeyrouse, mais portant les vieux numéros 367 et 367 1/2 rue Lapeyrouse ayant de chaque côté, six grandes chambres, citerne, hangar au fond, corridor et entrée pour la voiture sur un côté. Bon voisinage, qui augmente continuellement, à proximité de tous les agréments, ayant toujours de bons locataires et rapportant $21 par mois.

Conditions de la vente—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance payable en billets à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque avec lien et privilège du vendeur, ensemble avec toutes les autres clauses de garantie usuelles.

L'acquéreur assumera au-dessus de son enchère, les taxes de ville et d'Etat pour 1893.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant James B. Ward, notaire public. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acquéreur, au moment de l'adjudication.

23 juil—23—août 2 9 16 23 30

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cinq Cottages Résidences,

Encoignure des rues Neuvième et Constance.

Pour être vendus en bloc.

Succession de John Schaefer, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS. W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—MERCREDI 9 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 5 juillet 1893, Dossier No 38,877, pour le compte de la succession de John Schaefer, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 125, bornée par les rues Huitième, Neuvième, Magasin et Constance, laquelle mesure 63 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade sur la rue Neuvième de 70 pieds, le tout plus ou moins mesure américaine, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent—

Cinq cottages en bois, à double corps de logis, connus comme les Nos 579 et 583 rue Constance, et Nos 121, 123 et 125 rue Neuvième, ayant chacun plusieurs chambres et cuisines, citernes, hangars, etc, et rapportant ensemble quelques $25 ou $30 par mois.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur assumera, en outre, les taxes pour l'année courante 1893 et fera un dépôt de 10 0/0 sur les lieux.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 juil—9 16 23 30—août 6 à date

PAR D. E. MORPHY.

No 39,514—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans,—Division C.

Succession de John D. Byrne.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MARDI 8 août 1893 à 10 1/2 heures A. M., au magasin d'épiceries et à la résidence coin des rues Prieur et Cypress, Premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 18 juillet 1893, à moi dirigé

Un stock vaste et choisi d'épiceries de famille, vins et liqueurs, une glacière, une balance, etc., aussi, ameublements de salon, de chambre à coucher, de salle à manger et de cuisine.

Conditions: Strictement comptant.

25 juil—25 29—août 6 8

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne
615 Casernes des Etats Unis
[illegible] et Dauphine

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue les annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73 .....CHARTRES.....

ASSURANCES

Dixième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12 448 58	
Sur risques de mer	7,088 33	$588,673 87
A ajouter: Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire: Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire: Primes remboursées et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48 572 87	$130,733 68
Primes nettes		441,568 89
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendies	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,828 65	
Taxes et licences	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires etc	51,963 31	
Total des débours		$437 622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du fonds.

ACTIF (A la valeur du marché.)

Comptant en main	$66,706 65
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,965 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman	88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	28,500 00
$20,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co	100 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Meubles, accessoires coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour Nouvelle Orléans, 18 janvier 1893.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

Nlle-Orléans, Lne, 2 janvier 1893.
(Signé): FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD,
JOS. SCHWARTZ,
J. H. MENGE.
Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866. Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 35	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44,850 20	
Total		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95	13,196 23
Fonds de surplus, 1891		21,490 82
Total		$330,792 59
Pertes payées—Sur risques de feu	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29	264,967 92
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour—Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 67

ACTIF.

Billets pour primes	$27 65
Primes en voie de collection	49,004 9?
Prêts sur nantissement	4 475 00
Prêts sur hypothèques	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 5?
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,2?0 00
Propriétés foncières	66 814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,?79 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.

FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS.
J. HASSINGER, A. G. RICKS.
LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH.
FRANK VATTER, JOHN G. MOLL.
J. E. MERILH, D. BERNHARDT.
J. J. LANGLES, M. VONDERBANK.
P. W. DIELMANN, EMIL WEBER.
A. THIESEN

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Henrietta Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qu'à la produit des preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci,

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et la demanderesse soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.

R. MESSONNIER, Député-Greffier.